

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
15 rue de Verdun, centre-ville
BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT



L'ENSEIGNE (pour le nom commercial : voir la fiche « nom commercial » et pour le sigle, la fiche « dénomination sociale »)

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs A3 Une fiche de renseignements
RIDET	1 bulletin RID P2E

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes physiques : 5 100 XPF

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

ET PLUS PARTICULIEREMENT

- Pour l'enseigne

Effectuer une recherche d'antériorité auprès du service du RIDET sur leur site www.isee.nc


Attention : Pour les sociétés, il est recommandé d'inclure la nouvelle enseigne dans la prochaine assemblée pour ratifier cette mesure qui est un acte d'administration de la gérance.

Qu'est-ce qu'une **dénomination sociale, un nom commercial, une enseigne** ? Source :

www.inpi.fr

Une même entreprise peut avoir plusieurs noms.

- Une **dénomination sociale**, qui identifie l'entreprise en tant que personne morale. Elle est l'équivalent du nom de famille pour une personne physique.
- Un **nom commercial**, qui est le nom sous lequel l'activité de votre société sera connue du public. Il est parfois le même que la dénomination sociale. Il pourra figurer sur les documents commerciaux, les cartes de visite, le papier à en-tête de la société ou les factures, en plus des mentions obligatoires (dénomination sociale, siège social, numéro RIDET, etc.).
- **Une enseigne**, qui est le signe visible permettant d'identifier et de localiser géographiquement un établissement. L'enseigne est le signe apposé sur la façade de l'établissement.

NB : Dans tous les cas, pour les sociétés, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
 25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible